

Patrimoine, culture du bâti, projet collectif

Bernard Zumthor

Le 1er janvier 2021 est entré en vigueur, en Suisse, le *Message Culture 2021-2024* (sic) du Conseil fédéral. Cette déclaration inaugure la mise en œuvre d'une Stratégie interdépartementale d'encouragement de la culture du bâti, nouvelle politique qui aspire à traduire dans les faits la *Déclaration de Davos* adoptée en janvier 2018 par les représentants des États signataires de la Convention culturelle européenne ainsi que d'organismes internationaux tels que l'UNESCO, l'ICCROM ou l'ICOMOS International. Ce processus élargit le champ d'application de la convention-cadre de 2005 du Conseil de l'Europe, dite *Convention de Faro* sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, texte ratifié tardivement par la Suisse en novembre 2019 et entré en force en mars 2020.

Au-delà de la proche généalogie de ce qui promet de révolutionner la pratique de la sauvegarde du patrimoine, on peut même en retracer l'origine jusqu'à la Charte d'Amsterdam, qui couronna, en 1975, l'année européenne du patrimoine et formula, pour la première fois, le concept de *conservation intégrée*, à savoir l'élargissement de la notion de patrimoine à l'héritage culturel global comme lieu des *interactions* entre les humains, les sites bâtis et la Nature. Le mouvement actuel qui vise à donner une personnalité juridique à des forêts, des rivières ou des montagnes menacées s'inscrit directement dans cette lignée. Il s'ensuit que l'objet culturel pourra être aussi bien une œuvre d'art qu'un ensemble d'œuvres, une construction, un monument, un vestige archéologique, un site naturel, un paysage, une installation industrielle, un objet de la vie quotidienne... C'est le *rapport* sensible, existentiel que nous établissons à l'un ou l'autre de ces objets historiques, culturels ou naturels qui lui confère son identité patrimoniale, qui en fait un lieu de mémoire.

Inscrite dans cette perspective, la *Stratégie d'encouragement de la culture du bâti* constitue un programme inhabituellement ambitieux et qui doit être salué comme tel. Il propose en effet une démarche que l'on pourrait appeler de « moralisation » de l'aménagement et de la gestion du territoire, laquelle ne vise désormais rien moins qu'à promouvoir la *qualité*, la *responsabi-*

lité partagée et la *durabilité culturelle* comme critères primordiaux de toutes les activités humaines qui affectent ou déterminent l'environnement, de quelque nature qu'il soit, existant ou projeté, naturel ou construit, ancien ou contemporain, désigné désormais par le néologisme générique officiel de « Baukultur » ou, en français fédéral, « *culture du bâti* ». ¹

Il va sans dire que la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel devront jouer un rôle décisif dans la réalisation de cet objectif. Cette dynamique fédérale prometteuse nous invite dès lors à interroger la nature du rapport entre la notion particulière d'une histoire identitaire à préserver à travers ses témoins matériels ou naturels et le concept global de « culture du bâti », tel qu'il se déploie, en tant que projet *collectif*, notamment dans l'espace public urbain, lieu du lien social et de l'échange citoyen. Les lignes qui suivent proposent quelques pistes de réflexion autour de ce thème.

Habiter le bâti

En 1994, lors de la conférence de l'ICOMOS à Nara, au Japon, Françoise Choay conclut son intervention par cette mise en garde : « *La fonction mémoriale, que le vaste corpus du bâti ancien ou traditionnel peut seul remplir grâce à son échelle, à ses articulations, ses proportions et ses espacements, est la remobilisation de notre compétence d'édifier, d'habiter dans l'espace et le temps* ». ² En d'autres termes, c'est de cette compétence à créer les conditions adéquates de *l'habiter* dans l'espace et, du point de vue du patrimoine, dans le temps, que dépendra la *qualité* de l'usage collectif de l'espace public. Car concevoir cette valeur (que Choay emprunte sans doute à Heidegger) sous l'angle de la mémoire collective, c'est-à-dire dans une perspective historique et culturelle, signifie que l'on privilégie la *dimension existentielle* de l'espace commun dont le propre est d'être partagé. Celle-ci désigne ce qui fonde, dans notre pratique quotidienne, physique et psychique de l'expérience environnementale, le caractère d'un lieu, les qualités auxquelles une collectivité s'identifie, dans lesquelles elle trouve son point d'ancrage et ses particularités, dans lesquelles, en un mot, elle se « re-connaît ». ³



1 La Culture du bâti selon l'Office fédéral de la culture : l'infinie diversité des activités humaines en harmonie au sein de la multiplicité des environnements bâtis, naturels, professionnels, de loisirs, urbains, ruraux, etc...

1 Baukultur nach dem Bundesamt für Kultur: die unendliche Vielfalt menschlicher Aktivitäten in Harmonie mit der Vielfalt der bebauten Umgebung, der Natur, der Arbeitswelt, der Freizeit, der Stadt, des Lands usw.

Le patrimoine culturel n'a en effet d'existence véritable dans nos consciences que par *l'attachement*, non par la seule appropriation. C'est par l'attachement que les communautés, liées par leur mémoire collective, se constituent. Le patrimoine n'existe pas uniquement dans la matérialité des objets ou des sites qui le constituent, mais dans le lien social que les collectivités humaines entretiennent entre elles à travers la reconnaissance de leur communauté culturelle dans le patrimoine.

« Nous sommes assis sur un passé cumulé portant un projet collectif » dit Philippe Descola.⁴ C'est pourquoi sa protection/conservation, à savoir l'ensemble des opérations qui désignent la valeur du lieu/objet de mémoire et légitiment sa sauvegarde, ne sauraient se résumer à un simple acte administratif (la mise à l'Inventaire, le classement), mais constituent une suite *d'actes sociaux*.

Dans ce sens, la particularité de l'espace public est de constituer le *noyau* originel de la relation entre l'humain et le « bâti ». D'où cette notion d'espace *habité* : on *habite* lorsque l'on peut à la fois *s'identifier* à son environnement et *s'orienter* (par opposition au fait d'être « désorienté ») à partir de lui. Ou, plus simplement, lorsque notre expérience de l'espace prend un sens, une *signification* ; lorsque celui-ci, dans la dynamique du vécu, devient *un lieu*.⁵

Un bâti palimpseste

Identifié comme *lieu* d'existence, chaque espace commun est doué de qualités et de caractéristiques propres, irréductibles à d'autres lieux, qualités vécues à la fois individuellement et collectivement. Le lieu du bâti est à la fois singulier et pluriel. Qualités que les Anciens appelaient son *génie* : l'esprit du lieu. La sensibilité et l'attachement, partagés par chacun à l'égard du lieu de mémoire collective, sont les composantes de cet esprit. On pourrait le décrire comme une pluralité vécue au singulier : la « communauté patrimoniale », fondement de la culture du bâti de tout groupe humain, c'est la somme des expériences individuelles dans la vie de la collectivité. Figure classique de la cité, cœur de la citoyenneté...

Il s'ensuit que l'appréhension de l'espace public et, partant, sa gestion ne sont pas réductibles au seul quantitatif. Je le répète : elles ne se résument pas non plus à de simples abstractions méthodologiques ou normes de planification, mais se traduisent dans les réalités très concrètes qui articulent la formation du territoire au cours du temps. André Corboz les a analysées au moyen de la métaphore lumineuse du *palimpseste*, ce parchemin écrit, gratté, réutilisé, qui conserve en transparence la superposition de ses utilisations successives.⁶ Ainsi l'espace public est-il à la fois processus et permanence. A l'instar de l'histoire, le territoire du bâti est « *étendue, épaisseur et métamorphose perpétuelle* ». Son espace se déploie en diachronie. Il possède une unité dans le temps ; il peut subir des transformations,

mais tant qu'il ne sera pas altéré, « rendu autre », c'est-à-dire tant qu'il conservera sans rupture le lien à son origine, qu'il préservera sa singularité fondamentale.

La prise en compte préalable de ces propriétés sera indispensable à tout projet d'aménagement de l'espace public conduit dans le nouvel esprit de *culture du bâti*, car elle permettra en premier lieu d'« *identifier les traces encore présentes des processus d'ordonnements spatiaux disparus* » et de fonder les interventions nouvelles sur ces traces, utilisées comme points d'appui du projet, comme reconnaissance des valeurs historiques et symboliques à graver dans sa texture. Le projet s'inscrira ainsi dans la logique de l'identité d'un lieu conçu non comme une donnée neutre, mais comme le « *résultat d'une condensation* », identité à laquelle la nouvelle configuration devra être subordonnée. C'est ce que Peter Handke résumait dans une formule qui dit tout, « *Quelque chose commença qui était déjà là* »⁷ ou, avec les mots du paysagiste Michel Corajoud, « *Le projet se joint sans l'interrompre à la conversation commencée avant son arrivée* ». ⁸

Si, comme on l'espère, la Culture du bâti prônée par la Confédération se révèle davantage qu'un changement d'étiquette apposée sur des pratiques inchangées, mais réalise un véritable renouvellement des méthodes et des formes d'aménagement du territoire, elle deviendra assurément l'instrument d'un travail mémoriel fondamental de synthèse des couches superposées de l'histoire, afin de mieux accueillir dans le présent la couche de mémoire nouvelle qui vient les recouvrir, et d'assurer la transition vers la couche suivante. Elle saura ainsi trouver les permanences du passage du temps à travers les expériences successives et configurer la mémoire dans la mobilité du présent.

Une telle démarche sera la clé de la reconnaissance du culturel dans le bâti. Elle doit permettre d'éviter le criminel effacement des traces, la pratique destructrice, hélas trop courante dans l'urbanisme contemporain, qui considère la spatialité publique comme une *tabula rasa*, entité simplifiée, abstraite et généralisable à toutes les données urbaines : du « vide » disponible par opposition au « plein » occupé par les constructions. Au contraire, dans la perspective de la *Culture du bâti*, chaque aménagement, dans son unicité propre, agira comme un catalyseur particulier de la mémoire de la durée humaine.

Concrètement, le processus de planification d'un espace public, dans une situation donnée, devra faire, littéralement, *l'état des lieux* en élucidant comment se nouent, au sein de la vitalité changeante du tissu urbain, les rapports complexes entre la dualité morphologie parcellaire – typologie architecturale, et les espaces non construits riches des invariants de leurs métamorphoses. Comment ces rapports vide-plein, transparence-opacité, spatialité-construction, etc., se dévoilent réciproquement, se valorisent mutuelle-

ment, se *traduisent* en termes de forme, d'échelle, de complémentarité mais aussi, et c'en est une composante fondamentale, en termes sociaux et politiques.

Culture du bâti, projet collectif, démocratie

La culture du bâti est « *centrée sur les valeurs culturelles qui intègrent la (...) qualité en tant qu'objectif politique central* » nous dit la *Déclaration de Davos*.⁹ Un tel objectif signifie que sa qualité ne se mesurera pas uniquement à sa fidélité à ses généalogies, traduite en caractères formels ou esthétiques, mais aussi à sa capacité à devenir l'expression équilibrée et *équitable* du droit des individus qui composent la société à *faire communauté* dans le partage démocratique de leur diversité culturelle. La *Déclaration de Genève* du 26 mars 2018, *Droits humains et patrimoine culturel : L'engagement des villes solidaires*, l'affirme haut et fort : le droit des peuples à préserver leurs mémoires, et ainsi à accéder à la dignité de leurs cultures, n'est autre que l'un des droits humains fondamentaux.

Ce droit souligne, s'il en était besoin, l'indispensable *dimension sociale* de la culture du bâti : il en assure la légitimité politique en tant que nécessité première de la vie en société. Cela entraînera des obligations déontologiques et éthiques lourdes de la part des instances qui mettront en œuvre la *Stratégie fédérale*. Il s'agira de mettre sur pied une planification qui ait le souci de l'histoire et qui aborde, dans sa *totalité* et synchroniquement, la polyvalence et la polysémie des espaces publics, c'est-à-dire qui à la fois préserve les composantes matérielles et symboliques de son histoire et intervienne en accord avec la sensibilité du lieu et avec l'imaginaire de ses usagers. En un mot, la *Culture du bâti* que l'on nous promet n'aura de sens que si elle regarde au-delà des horizons réglementaires ou esthétiques et développe *dans les faits* une pratique qui permette d'allier valeur culturelle et participation citoyenne, autrement dit, *d'améliorer la démocratie*.

- 1 Le texte français de la *Stratégie* semble nuancer les notions de construit et de bâti, mais sans en expliciter les spécificités respectives. Comme ils sont utilisés en synonymes, il en résulte une certaine ambiguïté. Par exemple, si l'on comprend aisément qu'un paysage, transformé par l'action humaine au fil du temps, puisse faire partie du « bâti », au titre du concept global de *culture du bâti*, peut-on pour autant dire qu'il est « construit » ? A fortiori qu'en serait-il d'une forêt primaire ou d'un glacier que l'on peut éventuellement considérer comme des objets de culture dans le champ d'application du concept ? Entreront-ils dans le bâti ou dans le construit ? De même, on doit regretter que le terme allemand de *Kultur* ait été traduit mécaniquement par *culture* en français, sans tenir compte du fait que l'histoire, les domaines d'usage ou les contextes d'expression ont donné à ces termes des significations distinctes. Norbert Elias, dans *Über den Prozess der Zivilisation (La Civilisation des mœurs)*, 1969, les qualifie même d'antithétiques ! A l'en croire, une traduction française plus correcte eut été *civilisation*, distinction que Durkheim avait déjà établie au début du XX^e s. ! La même ambiguïté frappe la notion de « Bau » qui, en allemand, a une portée et une profondeur infiniment plus complexe que le banal « bâti » français. Il n'est que d'évoquer la richesse et la diversité des productions du *Bauhaus*, dans les années 1920-1930, avec son ambition non seulement de réinventer le design, mais, ce faisant, de transformer la société, son environnement, sa sensibilité artistique. Heureusement que « Google translation » n'existait pas encore : les francophones auraient hérité du ridicule « Maison du bâti » ! Les traducteurs fédéraux devraient revoir leur copie !
- 2 Document de NARA sur l'authenticité (ICOMOS 1994).
- 3 Cf. Christian Norberg-Schulz, *Genius Loci*, Academy Editions, London, 1980.
- 4 Philippe Descola, France Culture, « La grande table », 22 février 2021.
- 5 C'est ainsi qu'on dit d'un phénomène, d'un événement, qu'il a lieu.
- 6 André Corboz, *Le territoire comme palimpseste*, Diogenè 121, janvier-mars 1983, pp. 14-35. Les trois passages en italique suivants sont des citations de Corboz.
- 7 Peter Handke, *Le Chinois de la douleur*, Suhrkamp, Frankfurt a. M. 1983, trad. Gallimard, Paris, 1986.
- 8 Michel Corajoud, conférence à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, Genève, 13 novembre 2012.
- 9 *Déclaration de Davos 2018*, p. 7, article 19.